

TROISIÈME RAPPORT NATIONAL (ALGÉRIE)

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE.....	3
Informations sur la préparation du rapport.....	4
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	5
Choix de priorité.....	5
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre.....	6
Objectif de 2010	9
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	37
Approche par écosystème	53
C. ARTICLES DE LA CONVENTION	54
Article 5 – Coopération.....	54
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	56
Diversité biologique et changements climatiques	58
Article 7 - Identification et surveillance	59
Décisions en matière de taxonomie	62
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	65
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]	65
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	65
Article 8(h) – Espèces exotiques	69
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	75
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	75
Etat et évolution.....	75
Lignes directrices Akwé:Kon.....	75
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales.....	74
Appui à la mise en œuvre	77
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	78
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	77
Diversité biologique et tourisme	80
Article 11 – Mesures d'incitation.....	84
Article 12 – Recherche et formation	83
Article 13 – Education et sensibilisation du public	84
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes	88
Article 15 – Accès aux ressources génétiques.....	94
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie	93
Programme de travail sur le transfert de technologie et la	984
coopération technique	984
Article 17 - Exchange of information.....	100
Article 18 – Coopération technique et scientifique	101
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	1039
de ses avantages.....	1039
Article 20 – Ressources financières	100
Secteurs.....	108
D. DOMAINES THEMATIQUES	1105
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	1127
Diversité biologique marine et côtière	114
Généralités.....	114

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	116
Ressources vivantes marines et côtières	117
Aires marines et côtières protégées	1183
Mariculture	1194
Espèces exotiques et génotypes	1205
Diversité biologique agricole	121
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	122
Diversité biologique des forêts	12620
Généralités	12620
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts	121
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	133
Diversité biologique des montagnes	130
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	1458
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	139

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	Algérie
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	CHENOUF Nadia Point Focal National de la CDB
Adresse	rue des Quatre Canons, Alger, Algérie
Téléphone	213 21 43 28 84
Fax	213 21 43 28 84
Courriel	chenoufnadia@yahoo.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	Mohamed Si Youcef, Secrétaire Général
Adresse	Rue des quatre Canons, Alger, Algérie
Téléphone	213-21-43-28-90
Fax	213-21-43-28-90
Courriel	
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	

Informations sur la préparation du rapport

Box I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Ce rapport a été réalisé sur la base des données recueillies des directions concernées au niveau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Il est noté que pour réaliser ce rapport une requête au FEM a été faite mais il n'y a pas eu suite à cette requête.

Box II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

L'Algérie recèle des ressources naturelles très importantes :

- 3139 espèces végétales, pour les espèces introduites, un total de 5128 dénominations cataloguées ont été introduites en Algérie.
- Pour les algues et les champignons 30000 à 50000 espèces pour chacun de ces deux groupes. Les algues aquatiques continentaux sont moins connus, Certains auteurs ont pu relever quelques 1028 espèces. Les plantes aquatiques des milieux marins ont fait l'objet des études portant uniquement sur la systématique des espèces algales, un inventaire a regroupé 495 espèces algales marine de l'Algérie.
- 600 espèces de la flore de lichens.
- On compte plus de 70 espèces d'arbres dont certains sont endémiques et locales comme le cyprès du Tassili, le sapin de Numidie et le pin noir.

La faune sauvage est constituée par :

- Les mammifères au nombre de 107(47 espèces sont protégées par la loi, parmi lesquelles le singe Magot, le fennec, le renard famélique....
- Les oiseaux comptent 336 espèces parmi lesquelles 107 sont protégées. Les oiseaux aquatiques sont assez nombreux.
- Les insectes seuls 2125 ont été inventoriés sur un potentiel estimé à 20 000.
- On dénombre 13 espèces d'amphibiens et 29 espèces de reptiles.

Quant aux animaux domestiques, ils sont représentés par des ovins, des bovins, des caprins, des camelin, les équins et les espèces de volailles.

Pour les espèces bovines, leur effectif est de 1 2 65 711 vaches. La vache locale est représentée par la brune de l'Atlas, appelée «guelmoise ». A partir des années 70, cette race a subi une forte érosion génétique par l'introduction de nouvelles races étrangères telle la race pie noire, la pie rouge et la tarentaise.

Pour les espèces ovines, leur effectif est d'environ 17,5 millions de têtes de moutons (statistiques, 1996) où prédomine la race Ouled Djellal représentant la moitié des effectifs ovins tandis que le groupe des races secondaires (Berbère, Barbarine, Dman et Targui) représente à peine 10% du total des ovins avec des taux inférieurs à 0,5% pour les trois dernières races qui donnent l'impression d'être des isolats de populations à protéger.

Concernant l'espèce caprine, leur effectif est plus élevé dans les zones montagneuses et surtout broussailleuses (piémonts en état de dégradation ou arrosés), dans les zones steppiques et le sud saharien (oasis) que dans la zone littorale où l'espèce est faiblement présente. Le cheptel caprin comprend environ 2,5 millions de chèvres.

Le cheptel camelin est représenté par environ 150. 000 dromadaires, concentré dans le sud du pays. Cependant, plus de la moitié de l'effectif est composée de femelles d'où l'urgence de

conserver l'espèce.

Il est à noter que l'Algérie se situe au huitième rang mondial.

La richesse équine dont l'effectif total est de 75500 têtes trouve sa particularité dans la race locale du cheval barbe.

Pour les volailles, on dénombre essentiellement les poulets de chair (58.000.000 sujets), la dinde (135.000 sujets).

Cette diversité biologique est aujourd'hui sérieusement menacée par :

- La perte ou la modification des habitats
- Surexploitation
- Pollution
- L'introduction d'espèces étrangères dans un milieu naturel.
- Les incendies constituent actuellement l'une des causes les plus importantes de la destruction de la forêt Algérienne. On est passé d'une perte de 8000 à 25.000hectarespar an.

Ces facteurs de l'altération ont provoqués la disparition des différentes espèces faunistiques et floristiques. En effet certaines espèces mammifères du pays sont menacées d'extinction (cerf de barbarie, le fennec, la gazelle de l'Atlas, la gazelle dorcas...). Parmi les espèces végétales locales menacées on note : le cyprès du tassili, le genévrier thurifère en voie de disparition, le pin noir.

Les 75% de forêts disparue ont entraîné une érosion génétique spécifique voisine de 30%. La perte est de près de 1300 espèces végétales.

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération		X	
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques			
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes		X	
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation			
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public		X	

l)	Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes		X	
m)	Article 15 - Accès aux ressources génétiques		X	
n)	Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie		X	
o)	Article 17 – Echange d'informations		X	
p)	Article 18 – Coopération scientifique et technique		X	
q)	Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages		X	
r)	Article 20 - Ressources financières		X	
s)	Article 21 - Mécanisme de financement		X	
t)	Diversité biologique agricole		X	
u)	Diversité biologique des forêts	X		
v)	Diversité biologique des eaux intérieures		X	
w)	Diversité biologique marine et côtière	X		
x)	Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y)	Diversité biologique des montagnes		X	

Difficultés et obstacles à la mise en œuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 et 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

prenantes limitées																		
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondant qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
o) Absence de partage des avantages	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
u) Pauvreté	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
v) Pression démographique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
aa) Catastro-	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

phes naturelles et changements environnement aux																			
bb) Autres (veuillez préciser)																			

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Box III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> * L'une des options de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité est la préservation de la biodiversité à travers la préservation des habitats donc la gestion rationnelle de l'espace. * L'Algérie possède 11 parcs nationaux, 05 réserves naturelles, 04 réserves de chasse, * Préservation du littoral (loi 02-02 du 05 Février 2002 et relative à la protection et à la valorisation du littoral), * Préservation de l'écosystème oasien, * Projet de classement de l'Atlas saharien, de la Forêt de Sénalba et des Gorges du Ghouffi, * plan national de reboisement du Nord de 11% à 14%), * Préservation de l'écosystème montagneux (loi n°04-03 du 23 juin 2004), * Création de 03 zones de développement durable, * Classement de 26 sites Zones Humides en sites Ramsar (superficie de 2,8 millions d'ha de 1982-2002) , * Identification de 33 sites remarquables. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			

c) Marine et côtière	X		<p>-Classement des Iles Habibas en réserve naturelle marine (Décret exécutif n° 03-147 du 29 Mars 2003).</p> <p>-Etude de classement des îles Rachgoun (Ain Temouchent) en Réserve marine naturelle (en cours).</p> <p>-Sites proposés pour le classement en ASPIM :</p> <p style="padding-left: 20px;">Réserve marine des îles Habibas (Oran)</p> <p style="padding-left: 20px;">Cap de Garde (Annaba)</p> <p style="padding-left: 20px;">Ile Rachgoun (Ain Temouchent)</p> <p style="padding-left: 20px;">Banc des kabyles (Jijel)</p> <p>-Extension des zones côtières à la zone marine à savoir : le parc national de Taza (Jijel), le parc national de Gouraya (Bejaia) et le parc national d'El Kala (Taref).</p> <p>-Plan d'Aménagement côtier de la zone côtière algéroise de la baie de Bou-Ismaïl à la baie de Zemmouri (PAC 2001-2004).</p> <p>-Un programme opérationnel à moyen terme a été défini, il s'agit d'engager un processus de développement durable de la zone côtière Algéroise, parmi les éléments fondamentaux sont l'arrêt de la dégradation des écosystèmes naturels ,la poursuite du développement des activités économiques ,l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la zone.</p> <p>-Extension du parc national du Chenoua à la zone marine dans le cadre du pac- région Algéroise.</p>
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Le plan national de reboisement prévoit la réalisation de 1.246.800 ha sur 20 ans soit 62340 ha par an.
f) Montagnes	X		La loi 04-03 du 23 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>- L'Algérie a élaboré une Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et d'un plan d'action. Les principales options prioritaires adoptées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement des aires protégées ; • la préservation de la biodiversité à travers la préservation des habitats donc la gestion rationnelle de l'espace : zone steppique, zone forestière, zone montagnaise, zone agricole, zone marine,... • L'édification de parcelles pilotes d'aménagements agro-sylvo-pastoral appelés zone de développement durable. Ces Z.D.D. ont pour objectif de réaliser une gestion totale de la diversité biologique par rapport à l'espace qu'elle couvre et de la valoriser comme ressources agricoles, médicinales, forestières, fourragères. 			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. Le principal obstacle est le manque de moyens financiers.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>L'Algérie dispose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 parcs nationaux, 05 réserves naturelles, 04 réserves de chasse et 05 centres cynégétiques. • Classement des îles Habibas (Oran) en réserve marine naturelle Décret exécutif n° 03-147 du 29 Mars 2003). • Classement de Djebel Aissa (Naâma) en parc national • Etude de classement de l'île Rachgoun (Ain Temouchent) en réserve marine naturelle (en cours) • Le projet d'extension des parcs nationaux côtiers à la zone marine • Classement de 26 zones humides d'importance internationale • Classement de la zone Tinerkouk (Adrar) en zone protégée • Le projet de préservation de 33 sites remarquables et prestigieux. • Le projet de classement de la partie marine du mont Chenoua dans le cadre du Plan d'Aménagement Côtier- région Algéroise (Tipaza). <p>Etude de classement (finalisée) pour les gorges du ghouffi (Batna), la forêt de Senalba (Djelfa) et du site Tobna- M'doukel (Batna).</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		<p>Aspect juridique Décret n°85-01 du 5 janvier 1985 portant ratification du protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, signé à Genève le 3 avril 1982 ; Loi n°02-02 relative à la protection et à la valorisation du littoral ; La loi n° 03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Décret n°83-462 du 23 juillet 1983 portant création du parc national d'El Kala (wilaya d'El Tarf) ;</p>

		<p>Décret n°84-327 du 3 novembre 1984 portant création du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaia) ;</p> <p>Décret n°84-328 du 3 novembre 1984 portant création du parc national de Taza (wilaya de Jijel) ;</p> <p>Décret n°87-143 du 16 juin 1987 fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles ;</p> <p>Décret n° 87-144 du 16 juin 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles ;</p> <p>Décret n°03-147 du 26 Moharrem 1424 correspondant 29 Mars 2003 portant classement de la réserve naturelle marine des îles Habibas (wilaya d'Oran).</p> <p>Circulaire ministérielle portant sur la mise en œuvre de la loi n° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral dans le cadre du plan d'aménagement côtier</p> <p>D'autre mesures de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ La création d'un sanctuaire marin Algéro -Tunisien (en instance) ; ◊ L'étude d'extension du parc national d'El Kala (Est algérien) à la zone marine Cette étude a été achevée ; ◊ Le lancement en cours de l'étude de classement de l'île Rechgoun (Ain-Temouchent) en réserve naturelle marine dont l'objectif est la mise en place d'une aire marine protégée(MPA) ; ◊ Le projet d'étude d'extension du parc national de Gouraya (Béjaia, Est algérien) à la zone marine ; ◊ Le projet d'étude d'extension du parc national de Taza (Jijel, Est algérien) à la zone marine ; ◊ Le projet du classement de la partie marine du mont Chenoua dans le cadre du PAC- région algéroise (tipaza); <p>En outre, l'Algérie adhéra, dès 1982 à la convention de ramsar relative aux zones humides d'importances internationales. Au niveau du littoral, des sites algériens ont été classés entre 1983 et 2005 , il s'agit notamment de (à titre d'exemple) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * complexe de zones humides de Guerbes – Sanhadja (wilaya de Skikda) en 2001 * les marais de la Macta (wilaya de Mostaganem) en 2001 * la sebkha d'oran (wilaya d'Oran) en 2001 * lac de Fetzera (wilaya de Annaba) en 2002 * marais de la Mekhada (wilaya d'El Tarf) en 2002 * lac de Réghaia (wilaya d'Alger) en 2002 * tourbière du lac noir (wilaya d'El Tarf) en 2002 * aulnaies de Ain Khiair (wilaya d'El Tarf) en 2002 * réserve naturelle du lac de Béni Belaid (wilaya de Jijel) en 2002 * Lac Tonga (wilaya d'El Tarf) en 1983 * Lac oubeira (wilaya d'El Tarf) en 1983 * Lac des oiseaux (wilaya d'El Tarf) en 1999 <p>Aussi, trois sites du littoral algérien, bénéficient du label UNESCO, en tant que réserves de la biosphère du réseau MAB (du programme Man and Biosphère). Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parc national d'El Kala (wilaya d'El Tarf) -Parc national de Taza (wilaya de jijel) -Parc national de Gouraya (wilaya de Béjaia)
--	--	---

			<p>* Mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique ;</p> <p>* Lancement du cadastre national du littoral qui permettra d'identifier les zones pertinentes prioritaires et les sites encore à l'état naturel.</p> <p>* Sites proposés pour la liste des ASPIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve marine des îles Habibas (Oran) - Cap de Garde (Annaba) - Ile Rachgoun (Ain Temouchent) - Banc des kabyles (Jijel)
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes	X		L'inscription de projet d'aménagement de massifs montagneux dans le cadre du programme de soutien à la croissance économique (2005-2009).
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>La stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique repose sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation de la biodiversité à travers des habitats donc la gestion rationnelle de l'espace. • La création d'un centre national de développement des ressources biologiques (décret exécutif n° 04-198 du 19 Juillet 2004). • L'édification de parcelles pilotes d'aménagements sylvo-pastoral appelés zone de développement durable. <p>Pour concrétiser cette stratégie, un plan d'action a été lancé et qui repose sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement d'un programme de lutte contre la dégradation des ressources biologiques ; - L'inventaire systématique de la flore et de la faune ; - La mise en place d'une banque de gène afin de conserver les ressources génétiques des espèces animales sauvages et domestiques et des espèces végétales ; - La création de nouvelles aires protégées ; - L'aménagement de sites et de paysages naturels prestigieux (zone protégée de Tinerkouk) 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Moyens financiers peu disponibles.			

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a -t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>les centres cynégétiques (05): conservation et maintien du patrimoine cynégétique ; les parcs zoologiques (13) : multiplication et suivi des espèces animales ; les réserves de chasse (04) : protéger et développer le gibier local ; les parcs nationaux (11 dont 2 en projet d'extension, 3 sont en projet de création) ; les réserves naturelles (05): préservation, reconstitution, sauvegarde, conservation et développement de la faune et de la flore ; les zones humides (26) : préservation de la faune (essentiellement les oiseaux) et la flore (végétaux aquatiques et autres).</p> <p>Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a lancé un projet sur l'implantation du système d'information géographique sur la biodiversité marine et côtière.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		Un cadastre national du littoral a été lancé, il recensera l'ensemble des espèces animales et végétales à protéger.
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			Un cadastre national des forêts a été lancé.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X

Veuillez préciser ci-dessous.
L'une des priorités retenues dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, est la conservation des espèces animales et végétales.
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
Pour réaliser cet objectif, un centre national de développement des ressources biologiques a été créé dont la mission principale est la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
L'obstacle est le manque de moyens financiers.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box VI .

Objectif 2.2	Améliorer l'état d'espèces menacées d'extinction		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a -t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a lancé un projet de création d'aires de reproduction pour les espèces menacées de disparition. Ce projet concerne actuellement 2 espèces :</p> <p style="padding-left: 40px;">l'Outarde houbara (aire créée) ; l'autruche (projet en cours).</p> <p>D'autres projets seront lancés dans le cadre du programme de soutiens à la croissance économiques (gazelle, cerf de Barbarie).</p> <p>Dans le cadre du projet plan d'action stratégique pour la biodiversité marine (PAS BIO /PAM), des plans d'action ont été adoptés et concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un programme de collecte de données sur du phoque moine de la Méditerranée ; - La mise en place d'un réseau de surveillance de l'herbier à posidonie ; - Mise en place d'un dispositif de concentration de poissons pour réduire l'impact de la pêche ; - Inventaire et mise en place d'aires marines d'intérêt pour la diversité biologique. <p>Le Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural a mis en place des centres cynégétiques qui ont pour principale mission la multiplication des espèces autochtones menacées d'extinction en Algérie. Ils sont au nombre de 05 créés en 1983.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Mise en place des centres cynégétiques qui ont pour principale mission la multiplication des espèces

			autochtones menacées d'extinction en Algérie. Ils sont au nombre de 05 créés en 1983.
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		<p>Dans le cadre du projet plan d'action stratégique pour la biodiversité marine (PAS BIO /PAM), des plans d'action ont été adoptés et concernent :</p> <p>La mise en place d'un programme de collecte de données sur du phoque moine de la Méditerranée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un réseau de surveillance de l'herbier à posidonie ; - Mise en place d'un dispositif de concentration de poissons pour réduire l'impact de la pêche ; - Inventaire et mise en place d'aires marines d'intérêt pour la diversité biologique.
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Projet de réintroduction du Cerf de Barbarie.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
La réintroduction et multiplication des espèces menacées d'extinction sont également des priorités retenues dans la stratégie de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Manque de moyens financiers.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box VII.

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Il existe quelques collections dispersées au niveau des structures, comme :</p> <p>ITDAS : cultivars de palmier dattier et espèces cultivées du Sud ;</p> <p>ITAFV, HCDS, INRF : arbres fruitiers (olivier, figuier, agrumes...);</p> <p>ITGC, ITCMI, INRAA et certains laboratoires des instituts et des structures universitaires : céréales (blés, orges), légumineuses alimentaires (fèves, pois chiche, lentilles), et espèces fourragères (Poacées et/ou Fabacées) ;</p> <p>ITELV : animaux domestiques (a entrepris un ensemble d'actions de conservation et de caractérisation digne d'intérêt) ;</p> <p>Institut Pasteur d'Algérie et certains laboratoires universitaires et hôpitaux : souches de micro-organismes.</p> <p>Par ailleurs, un projet RAB est en cours de finalisation sur la préservation du palmier dattier dans la wilaya de Ghardaïa où toutes les variétés de dattes ont été recensées.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			un projet pilote sur la préservation du palmier dattier à Ghardaïa est en cours de finalisation
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X

Veuillez préciser ci-dessous.	
L'une des options retenue dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique est la préservation des ressources génétiques à travers la création par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (en cours) d'une banque de gène pour les espèces sauvages.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Le Ministère de l'Agriculture à travers l'institut national de la recherche agronomique finalise le projet de réalisation d'une banque national pour les ressources phylogénétiques.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
L'obstacle reste toujours le manque de moyens financiers.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Box VIII .

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a -t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Box IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			

d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous		
<ul style="list-style-type: none"> • Un décret n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées. • Un décret exécutif n°93-285 du 23 Novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées. • Un décret exécutif n° 95-252 du 26 août 1995 complétant la liste des espèces végétales non cultivées fixée par le décret exécutif n° 93-285 du 23 novembre 93 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées. <p>L'Algérie a adhéré à la CITES, (Décret n° 82-498 du 25 décembre 1982, portant adhésion de l'Algérie à la convention de CITES).</p>		
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.		

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box XI .

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a -t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	

c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Des aménagements de sites naturels sont prévus pour la période 2005-2009. - Projets de classement des sites naturels sont prévus. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		Un cadastre du littoral est en cours de finalisation
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Un cadastre national des forêts est en cours de réalisation. Programme de reboisement lancé.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement lance des opérations d'Aménagement de certains sites naturels soit à travers le Fonds de l'environnement et de dépollution sont à travers le budget d'équipement.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Moyens financiers insuffisants.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box XII.

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2003-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, - Décret ex 95-429 du 16 déc. 95 fixant les conditions et les modalités de délivrances d'autorisations pour la production, la détention, la cession, l'utilisation, le transport, l'importation et l'exportation des espèces végétales non cultivées 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		L'importation d'essaims d'abeilles est interdite pour protéger les souches locales
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		Décret exécutif 97-493 du 21 décembre 97 définissant les différents types d'établissements de la pêche et fixant les conditions de leurs créations et les règles de leur exploitation Projet de mise en place d'une cellule de réflexion par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques pour la protection du territoire marin contre l'envahissement de l'espèce taxifolia caulerpa
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Toute introduction d'espèces est soumise à un contrôle par le Ministère de l'Agriculture.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. Moyens financiers insuffisants
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a -t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Dans les pépinières de la partie sud du pays, des espèces adaptées aux rudes conditions climatiques sont développées, par ailleurs, dans la wilaya d'Adrar, un projet de pépinière sera lancé dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto (crédits verts).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			Un programme de reboisement est lancé par la Direction Générale des Forêts.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Dans le cadre de la stratégie nationale en matière de changement climatique, une priorité est donnée aux développements des puits verts pour l'absorption de CO2.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Manque de moyens financiers.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Box XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
L'Algérie a élaboré une stratégie nationale de l'Environnement et du développement durable et le plan national d'action pour l'environnement et le développement durable.			
Dans ce sens, un projet de contrôle de la pollution industrielle a été lancé et concerne essentiellement le Nord Est du pays et financé par un prêt de la banque mondiale. Ce projet visait :			
<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement du cadre institutionnel et juridique. Le lancement d'investissements pilotes La conception d'un système de contrôle intégré de la pollution 			
Plus de 60 projets ont été réalisés dans ce cadre et a aboutit à l'élaboration du cadastre national des déchets et la signature de contrats de performance avec les entreprises industrielles.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		Etude de pré investissement pour les zones fortement polluées »hot spots « au niveau de la région de ghazaouet projet GEF/FFEM/PAM « détermination

			d'actions prioritaires pour l'élaboration d'un programme d'action stratégique pour la méditerranée.
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - L'Algérie a élaboré une stratégie nationale de l'environnement et du développement durable et le plan national pour l'environnement et le développement durable dont l'un de ses objectifs vise : <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place et le développement d'un système intégré d'auto-contrôle des pollutions ; • la création d'un Fonds de dépollution ; • la promotion des activités de récupération et de recyclage des déchets ; • le développement d'une politique de limitation des rejets atmosphériques. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Des mesures institutionnelles et juridiques ont été pris de façon prioritaire dans la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable et en rapport avec cet objectif, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de nouvelles lois sur le littoral (loin°02-02 relative à la protection et à la valorisation du littoral), et la loi n° 2004-03 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable - La mise en place d'un centre national du développement des ressources biologique - La création de l'Observatoire National de l'Environnement et du développement durable. -La mise en place du Commissariat national du littoral. - la création de l'Agence nationale des déchets. - la création d'un Centre national de technologies plus propres. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Manque de moyens financiers.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box XVI .

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- Projeter un plan d'aménagement biotique de l'espace qui optimise les fonctionnements biocénotiques et systémique par rapport à l'évapotranspiration, aux peuplements animaux, à l'équilibre paysager, aux rendements agricoles etc....			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box XVII.

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Afin de préserver les ressources biologiques indispensables à la sécurité alimentaire, le Ministère de l'Agriculture a élaboré une loi sur les semences et plants. L'Institut National de la Recherche Agronomique est en train de finaliser le projet de la mise en place d'une banque des ressources phytogénétiques.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Mise en place d'une banque nationale des ressources phytogénétiques.
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge les connaissances, la diffusion et la communication du savoir populaire sur la diversité biologique. - Recenser les connaissances ancestrales. - Elargir les recensements aux savoirs et pratiques ethnobotaniques. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Box XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Box XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. Moyens financiers insuffisants.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Box XXI .

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box XXII.

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a -t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Des ressources financières nouvelles et supplémentaires ne sont pas transférées aux parties en développement, cependant l'Algérie à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place le Fonds de l'Environnement et de la Dépollution, le Fonds du Littoral et le Fonds de l'aménagement du territoire.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Le ministère de l'Agriculture a mis en place un Fonds National du Développement Rural et Agricole.

b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière	X		Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place le Fonds du Littoral.
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Box XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Box XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) a) Oui	X
b) b) Non	
Veuillez préciser	
Un bilan taxonomique bibliographique des groupes systématiques de la flore continentale a été réalisé (tomes III et V de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité).	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
L'actualisation de l'inventaire de la flore et de la faune est prévue	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

L'Algérie recèle des ressources naturelles très importantes : elle compte 3139 espèces végétales. Celles qui sont remarquables par leurs faibles fréquences avoisinent 1300 espèces dont 314 assez rares, 590 rares, 330 très rares et 35 rarissimes. 600 espèces sont dites endémiques.

Pour les espèces végétales introduites, un total de 5128 dénominations spécifique végétales cataloguées ont été introduites en Algérie.

Les chiffres avancés pour les algues et les champignons sont de 30 000 à 50 000 espèces pour chacun de ces deux groupes .

Pour les algues des milieux aquatiques continentaux, différents auteurs ont pu relevé quelques 1028 espèces citées çà et là. Les algues aquatiques est l'élément de la flore le moins connu, faute d'ouvrages spécialisés et de recherches menées pour une mise à jour et une connaissance exhaustive des espèces composant ce groupe.

les plantes aquatiques des milieux marins ont fait l'objet de quelques études portant uniquement sur la systématique des espèces algales dont le recensement a permis de réaliser un inventaire floristique regroupant plus de 468 espèces. A cet inventaire s'ajoute 27 espèces nouvellement recensées ; ce qui porte à 495 espèces pour la flore algale marine de l'Algérie.

La flore lichénique est très peu explorée Elle a été évaluée à 600 espèces.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Loi n° 2003-10 du au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Décret exécutif n°93-285 du 23 novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.

Décret exécutif n° 95-252 du 26 août 1995, complétant la liste des espèces non cultivées protégées fixée par le décret exécutif n°93-285.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Degré de rareté des espèces : Nombre d'espèces rares, nombre d'espèces assez rares, nombre d'espèces très rares, nombre d'espèces rarissimes.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Manque de moyens financiers

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Actualisation de la flore et de la faune est prévu.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non	
Veuillez préciser	
Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, l'une des options prioritaires arrêtée est la réalisation de l'inventaire de la flore.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Un bilan bibliographique a déjà été réalisé.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Voir Objectif 1	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Manque de moyens financiers	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Box XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication in vitro - Protocole d'accords avec d'autres pays (surtout sur le plan phytosanitaire). 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif est incorporé dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique à travers la conservation ex-situ.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Création d'un centre nationale de développement des ressources biologiques.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Manque de moyens financiers
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a procédé à la détermination de 33 sites remarquables représentant différents écosystèmes. Certains sites sont déjà classés en tant que zones protégées, d'autres ne le sont pas encore.</p> <p>Dans un souci de protection de ces sites remarquables, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a engagé un programme de protection et de développement de ces zones. L'originalité de ce programme est qu'il sera exécuté dans le cadre d'un partenariat associant le ministère, les collectivités et les populations locales.</p>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>L'Algérie possède un important réseaux d'aires protégées constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 parcs naturels nationaux dont 06 parcs sont classés réserves de la biosphère. - 05 réserves naturelles - 04 réserves de chasse - 26 sites humides d'importances internationales <p>33 sites remarquables</p>	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

La mise en place de 33 sites remarquables dont :

Onze sites remarquables appartenant à l'écosystème côtier : le Parc National de Taza, le Parc National d'El Kala, le marais de la Macta, le Parc National de Gouraya, le cordon dunaire de Zemmouri, le marais de Réghaia, l'ensemble dunaire du Mazafran, le lac de Béni Bélaid, le mont Chenoua, les îles Habibas et l'île Rechgoun.

Huit sites remarquables appartenant à l'écosystème montagneux : le Parc national de Théniet El Had, le Parc National de Belezma, le Parc National de Chréa, le Parc National de Tlemcen, le Parc National de Djurdjura, la réserve naturelle des Babors, le mont du Chélia et la forêt de l'Akfadou.

Huit sites remarquables appartenant à l'écosystème steppique : la réserve naturelle de Mergueb, la réserve naturelle de Béni-Salah, le chott El Hodna, le chott Merouane, le Parc National de Djebel Aïssa, le lac de Ain El-Ouarka, les Gorges du Ghouffi et la forêt de Sénalba.

Six sites remarquables appartenant à l'écosystème saharien : le Parc National du Tassili, la vallée d'Iherir, le Parc National de l'Ahagar, la palmeraie de Taghit, l'Aire de l'Arganier et le lac d'El Ménéa.

La création de zones de développement durable :

- Aquarium de Brabtia en cours (Taref)
- Site Murdjadjo en cours (Oran)
- Cédraie de Khenchella prévu
- Palmeraie de Tiout (Naâma) prévu
- Forêt de Senalba (Djelfa) prévu

L'inscription de 26 sites sur la liste de zones humides d'importance internationales.

La création de 11 parcs nationaux, dont 06 sont classés réserves de la biosphère dans le réseau MAB.

La mise en place de 05 réserves naturelles

La mise en place de 04 réserves de chasse.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- La loi 03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable
- La loi n° 2004-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable
- La loi n° 02-02 relatives à la protection et à la valorisation du littoral.
- Décret n° 83-458 du 23 Juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux.
- Décret n° 87-143 du 16 juin 1987 fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Manque de moyens financiers

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement inscrira dans le cadre du programme de soutien à la croissance économique l'aménagement de l'aire à arganier dans la wilaya de Tindouf (Sud).	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Programme de soutien à la croissance économique	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Box XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	

Dans le cadre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, il est proposé :

- D'intégrer les petits élevages dans l'exploitation agricole pour diversifier les productions
- De favoriser la création, par les fellahs, de réseaux de sélection, d'amélioration et de conservation des graines in situ, en fonction des spécialités agricoles
- D'utiliser d'une manière progressive les variétés locales de terrains.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

A travers la création du centre national du développement des ressources biologiques, qui a pour mission, la conservation ex-situ de la diversité biologique (collection, banque de gènes, culture in vitro).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

Création d'aires protégées

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

A travers la création du centre national du développement des ressources biologiques qui a pour mission la conservation ex-situ et in situ de la diversité biologique (collections, banques de gènes, culture in vitro).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>L'Institut National Agronomique et l'Institut National de la Recherche Agronomique disposent de collections, qui pour les quelques existantes sont souvent très incomplètes et constituent plutôt des collections de travail de certains chercheurs.</p> <p>Pour les collections vivantes, l'institut technique de la direction des services agricoles est en train de constituer un ensemble de collections des différents cultivars de palmier dattier et d'espèces cultivées du sud de l'Algérie.</p> <p>Pour les collections des arbres fruitiers, l'Algérie possède des collections de différentes espèces, et dispose de quelques collections de travail au niveau de leurs différentes stations. Au niveau de certaines stations de l'Institut Technique des Grandes Cultures, de l'Institut Technique des Cultures Maraîchères Industrielles, de l'Institut National de la recherche Agronomique, et de certains laboratoires des instituts et des structures universitaires, il existe quelques collections de céréales (blé, orge), de légumineuses alimentaires et d'espèces fourragères. Certains jardins publics actuellement abandonnés avaient constitués de véritables collections botaniques. L'Institut Pasteur d'Algérie, certains laboratoires universitaires et hôpitaux ont des collections de travail de souches de micro-organismes.</p>	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXXII .

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
L'objectif a été défini par la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Cet objectif se traduit par la conservation ex-situ qui sera assurée par le Centre national de développement des ressources biologiques.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

Veuillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none">• L'Algérie a adhéré à la CITES, (Décret n° 82-498 du 25 décembre 1982, portant adhésion de l'Algérie à la convention de CITES).• Un décret n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées.• Un décret exécutif n° 93-285 du 23 Novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.• Un décret exécutif n° 95-252 du 26 août 1995 complétant la liste des espèces végétales non cultivées fixée par le décret exécutif n° 93-285 du 23 novembre 93 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.• Loi n° 2003-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.• Une loi est en cours de préparation par la Direction Générale des forêts sur le commerce des espèces.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Box XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- Liège - Plantes médicinales, plantes aromatiques.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Box XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayé.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Par la multiplication d'aires de développement de ces ressources.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Box XXXVII .

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser
<p>Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place un programme d'information et de sensibilisation du public</p> <p>Un protocole d'accord a été signé entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le ministère de l'Education Nationale sur le développement des notions de l'éducation environnementale dans le cursus scolaire.</p> <p>Comme elle a engagé un accord avec le ministère de la formation professionnelle et relatif à la formation des formateurs en matière de la protection de l'environnement.</p> <p>Des activités de sensibilisation sont intenses et ont aboutit à la réalisation de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaires, ateliers et journées d'étude, Célébration des journées mondiales. - Dépliants, brochures, CD, cassette vidéo et jeux - Sensibilisation par la radio et la télévision - Train de l'environnement - Création d'un espace « maison de dounya : maison de l'environnement » - Stages de formation - 53 projets de recherche en rapport avec la biodiversité sont financés par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XXXVIII.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le nombre de personnes formées augmente du fait de l'augmentation des établissements de formation (paysagisme, horticulture, etc.).	

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Box XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a créé le centre national du développement des ressources biologiques qui aura à l'échelle locale des stations ou annexes qui auront pour missions de conserver et de protéger une spécificité de la diversité biologique à titre d'exemple une espèce végétale en voie d'extinction).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Box XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ? 1 Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	
d) Oui, elle est largement appliquée	X
4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	X
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	
6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.	
Une requête a été envoyée à la partie Tunisienne pour développer un sanctuaire marin entre les deux pays.	
7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe **?** ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ; l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a pris en charge ce volet en mettant en place des structures qui s'occupent des écosystèmes à titre d'exemple, la sous direction chargée du littoral et les zones humides, la sous direction chargée des écosystèmes montagneux, steppiques et sahariens.	

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
La coopération bilatérale a été lancée avec l'Espagne portant sur le renforcement de capacités (formation sur la gestion des aires protégées sur le génie écologique. La coopération a également été lancée avec la France pour l'aménagement de la réserve naturelle marine des îles Habibas (Wilaya	

d'Oran) avec le conservatoire Français du littoral.

Un autre projet sera lancé avec la partie Française (Comité 21) sur l'aménagement de la palmeraie de Tiout (wilaya de naâma).

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bios régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

a) Non	X
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

L'harmonisation des politiques se fait à travers le plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD), qui est élaboré afin de réaliser les objectifs nationaux de la stratégie nationale, et repose sur la mise en œuvre des mesures institutionnelles et d'accompagnement ainsi que sur des investissements prioritaires.

Box XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<p>L'Algérie a ratifié, le 06 Juin 1995, la Convention sur la Diversité Biologique, signée à Rio de Janeiro, en juin 1992, par laquelle notre pays s'est engagé à élaborer une stratégie nationale de Conservation et d'Utilisation Durable de la Diversité biologique dont les principales options prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préservation de la biodiversité à travers la préservation des habitats donc la gestion rationnelle de l'espace : zone steppique, zone forestière, zone montagneuse, zone agricole, zone marine, • la création d'un centre national de développement des ressources biologiques (décret exécutif n°04 – 198 du 19 juillet 2004) chargé de la connaissance, du suivi, de la conservation et du développement du patrimoine biologique. • L'édification de parcelles pilotes d'aménagements agro-sylvo-pastoral appelés zone de développement durable. Ces Z.D.D. ont pour objectif de réaliser une gestion totale de la diversité biologique par rapport à l'espace qu'elle couvre et de la valoriser comme ressources agricoles, médicinales, forestières, fourragères. <p>Pour concrétiser cette stratégie, un plan d'action a été lancé et qui repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'un programme de lutte contre la dégradation des ressources biologiques; • l'inventaire systématique de la flore et de la faune; • la mise en place d'une banque de gène afin de conserver les ressources génétiques des espèces animales sauvages et domestiques et des espèces végétales ; • la création de nouvelles aires protégées ; • l'aménagement de sites et de paysages naturels prestigieux (ex : zone protégée de Tinerkouk wilaya d'Adrar). 	

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	X
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles	

(veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	
<ul style="list-style-type: none"> la préservation de la biodiversité à travers la préservation des habitats donc la gestion rationnelle de l'espace : zone steppique, zone forestière, zone montagneuse, zone agricole, zone marine,... la création d'un centre national de développement des ressources biologiques (décret exécutif n°04 – 198 du 19 juillet 2004) chargé de la connaissance, du suivi, de la conservation et du développement du patrimoine biologique. L'édification de parcelles pilotes d'aménagements agro-sylvo-pastoral appelés zone de développement durable. Ces Z.D.D. ont pour objectif de réaliser une gestion totale de la diversité biologique par rapport à l'espace qu'elle couvre et de la valoriser comme ressources agricoles, médicinales, forestières, fourragères. 	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
A titre d'exemple le Ministère de l'Agriculture a intégré ce principe dans le cadre de la gestion des aires protégées.	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	
b) Non	X
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	

(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	
(e) Les mouvements transfrontières	
II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	L'Algérie a lancé le processus d'adhésion à la convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Dans le cadre de la stratégie nationale en matière de changement climatique, un certain nombre de projets d'atténuation ont été retenues et concernent le développement de programmes de reforestation, de restauration du patrimoine biologique national, qui apportent un concours appréciable par la multiplication de puits de CO2.	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement veille à ce qu'il y'ait cette coordination et ce à travers le projet PNUE/FEM sur la synergie entre les 03 conventions : convention de la diversité biologique, la CCNUCC et la CNULCD.	

Box XLII .

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 7 - Identification et surveillance

19. **?** Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Il existe des programmes d'inventaires des écosystèmes lancés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à titre d'exemple, l'étude lancée sur l'identification des sites potentiels à protéger dans l'Algérie du Nord, l'identification des sites prestigieux et remarquables, l'inventaire des zones humides. Au niveau génétique et des espèces, un bilan bibliographique a été établi et une banque de gènes est en cours de réalisation. Par ailleurs, un cadastre du littoral est en cours de finalisation et permettra d'identifier les sites naturels à protéger.

20. **?** Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

a) Un superficie totale de 53 millions d'hectares représente les aires protégées (soit 22.33% du territoire national y compris les deux grands parcs sahariens.

b)

Règne/Groupes	Nombre d'espèces dans le monde		Algérie (Nombre de taxons)		
	Décrites	Estimées	connu	inconnu	disparu

Microorganisme	Virus	4000	400000	50	70 ?	
	Bactéries	4000	100000	100	80 ?	
	Protozoaires	40000	200000			
	Plancton indifférencier			661	60 ?	
Flore	Champignons	72000	1500000	78	50 ?	
	Algues	40000	400000	468	60 ?	
	Total plante	270000	320000			
	Lichens			600	80 ?	
	Mousses	17900		2	90 ?	
	Fougères	100000		44	15	
	Spermaphytes	220529		3139		
	Espèces introduites			5128		
Faune invertébrée	Mollusques	70000	200000	75	20 ?	
	Annélides	1200		16	60 ?	
	Arachnides	75000	750000			
	Insectes	950000	8000000	1900	90 ?	
	Nématodes	25000	400000			
	Crustacés	40000	150000			
	Mollusques	70000	200000			
	Autres Benthos	168000		1892	40 ?	
Faune vertébrée	Total Vertébrés	45000	50000	1000	?	
	Poissons	19056		300	25 ?	
	Amphibiens	4184		12	50 ?	
	Reptiles	6300		70	30 ?	
	Oiseaux	9600		378	10	30
	Mammifères	4000		108	10	15
Total		1750000	13620000			

C) La conservation in situ doit être menée dans le cadre de la préservation des écosystèmes et de préférence par des populations locales des ressources phytogénétiques, zoo génétiques et des microorganismes.

21. **?** Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	X

e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
Une étude a été réalisée sur un projet de surveillance de l'herbier à posidonie.	

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
Création du Centre National de Développement des Ressources Biologiques : centre de référence chargé de la connaissance, du suivi, de la conservation ex situ et in situ et du développement des ressources et du patrimoine biologique national. (décret exécutif n °02-371 du 11 NOVEMBRE 2002)	
Les principales activités retenues au niveau de ce centre sont de:	
<ul style="list-style-type: none"> - constituer une banque de données au sein d'un réseau national ; - activer en étroite synergie avec les institutions de recherche et de développement pour traiter des méthodes de recherche bio systématique et des caractères génétiques des taxons, de multiplication en culture in vitro et en jardins expérimentales ; - créer un réseau de valorisation et de recherche biotechnologique et de génie génétique sur l'utilisation de la diversité biologique pour le développement économique et social. 	
Mettre en place une banque de gènes.	

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	X
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	
<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'espèces disparues -Nombre d'espèces menacées de disparition -degrés de rareté des espèces -superficies incendiées. 	

Box XLIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--	--

Décisions en matière de taxonomie

24. **?** Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.

Une banque de gène est en cours de construction et le centre national du développement des ressources biologiques a été créé.

25. **?** Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

- Création du centre national de développement des ressources biologiques
- Une banque de gène est en cours de construction.

26. **?** Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts

déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

Au niveau des Universités

27. **?** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non

b) Non, mais des mesures sont sous considération

c) Oui, pour certaines institutions

d) Oui, pour toutes institutions principales

X

28. * ² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non

b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement

c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)

d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)

X

Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.

NAFRINET

29. * Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)

a) Non

b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)

c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)

X

Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ces questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

- Manque de formation en la matière
- Manque d'experts en la matière

30. * Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	X
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	

31. * Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	X
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	X
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	

32. * Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?

a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures compréhensives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
Création du centre national du développement des ressources biologiques.	

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable - Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et valorisation du littoral - Loi n° 04-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable - Décret n° 82-498 du 25 décembre 1982 portant adhésion à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973 ; - Décret n°83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées, - Décret n°85-112 du 7 mai 1985 portant adhésion de l'Algérie à la Convention Internationale pour la protection des végétaux, faite à Rome le 6 décembre 1951 ; révisée par la résolution 11/79 de la Conférence de la FAO du 10 au 29 novembre 1979 ; - Décret exécutif n°93-285 du 23 novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées 	

protégées ;

- Décret exécutif n°95-252 du 26 août 1995, complétant la liste des espèces végétales non cultivées protégées fixée par le décret exécutif n° 93-285 ;

- Décret exécutif n°95-323, du 21 octobre 1995 réglementant l'exploitation des ressources corallifères

- Décret exécutif n°95-429 du 16 décembre 1995 fixant les conditions et les modalités de délivrance d'autorisation pour la production, la détention, la cession, l'utilisation, le transport, l'importation et l'exportation des espèces végétales non cultivées ;

Arrêté du 17 janvier 1995 complétant la liste des espèces animales non domestiques protégées ;

Arrêté du 9 mars 1995 fixant les tailles marchandes des grands migrateurs halieutiques ;

Arrêté du 18 juin 1997 fixant les conditions et les modalités de pêche aux coquillages vivants.

35. **?** Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération

c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinentes déterminées à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfastes importants sur la diversité biologique.

Dans la loi n°03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, des sanctions ont été définies et relatives à la protection de la diversité biologique, il s'agit, à titre d'exemple, de:

- Quiconque a, sans nécessité, abandonné et, publiquement ou non, exercé des sévices graves ou commis un acte de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, est puni d'un emprisonnement de 10 jours à 03 mois et d'une amende de cinq mille dinars à cinquante mille dinars ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Sera punie de la même peine toute personne qui :

- exploite un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques, et procède à leur vente à leur vente, leur location, leur transit ou un établissement destiné à la présentation au public de spécimens vivants de la faune locale ou étrangère sans l'obtention de l'autorisation ;
- détient un animal domestique, un animal sauvage ou apprivoisé sans respecter les règles de détentions.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Box XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
<p>Le développement des aires protégées constitue la pierre angulaire de la conservation in situ. Des efforts sont consacrés en vue d'accroître leur superficie. Ainsi le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a lancé les procédures qui ont abouti en 2003 au classement du Djebel Aissa en parc national et des Iles Habibas en réserve naturelle marine. Et pour une meilleure gestion de ces aires, certains parcs commencent à revoir ou introduire des plans de gestion permettant de planifier les actions de protection, de fixer les objectifs de protection et d'aménagement des sites, et de mettre en place un réseau de surveillance continu.</p>	

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
<p>En plus des 11 parcs nationaux déjà créés, un renforcement du réseau de parcs nationaux, réserves naturelles, réserves de chasse est actuellement à l'étude, il se caractérise par l'existence de plusieurs projets parmi lesquels il faut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets d'extension des parcs de Taza (wilaya de Jijel) et de Gouraya (wilaya de Béjaïa) ; - projets de création de nouveaux parcs nationaux de Taghit (wilaya de Béchar) et de l'Atlas saharien ; - Projet de création du parc naturel de Souk-Ahras (wilaya de Souk-Ahras). - Outre la consécration réglementaire des réserves de Mergueb, Macta, Babors et Béni Salah, il y aura création des réserves suivantes : Chenoua, îles Rachgoun, Cap de garde, Tizirt, Péninsule de Collo, îles Agueli ; - Projet de création de centres cynégétiques : Mostaganem, Sétif ; - Projet de création de 7 réserves de chasse : <p>*3 réserves pour l'Outarde Houbara : Sahara Septentrional Est, Ouest, Centre, * 2 réserves pour le mouflon à manchette : Sahara central et Septentrional, * 2 réserves pour la gazelle : Sahara central et Septentrional.</p>	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	X

Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

Jusqu'en 2003, il n'y avait que des aires terrestres classées mais depuis il y a :

- Classement de la réserve naturelle marine des Iles Habibas ;
- Projet de création d'un sanctuaire marin Algéro-Tunisien (en instance) ;
- Etude d'extension du Parc National d'El Kala à la zone marine (achevée) ;
- Etude de classement des Iles Rachgoun (en cours de finalisation) ;
- Projet d'étude d'extension du Parc régional de Gouraya à la zone marine ;
- Projet d'étude d'extension du Parc National de Taza à la zone marine ;
- Projet d'extension du Parc National de Chenoua à la zone marine dans le cadre du PAC-région algéroise ;
- Mise en place du Commissariat National du Littoral.

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.

Certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre, surtout en ce qui concerne les dispositions juridiques et qui sont :

- la loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- la loi n°02-02 du 05 février 2002, relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
- le décret n°83-58 du 23 juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux modifié par le décret exécutif n°98-216 du 24 juin 1998 ;
- le décret n°87-143 du 16 juin 1987 fixant les modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- le décret n°87-144 du 16 juin 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles ;
- le décret exécutif n°98-216 du 24 juin 1998 modifiant le décret n°83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux.

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
A tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées, on applique : le décret exécutif n°90-78 du 27 février 1991 relatif aux études d'impact sur l'environnement.	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
<p>Certaines lacunes législatives et institutionnelles font obstacles à la création et gestion efficaces des aires protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de texte fixant le statut type des réserves naturelles ; - absence des mécanismes d'information et de coordination de tous les acteurs concernés (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'agriculture et du Développement Durable et le Ministère de la Culture) pour étendre et faire fonctionner durablement le réseau des aires protégées. 	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaborées des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
Les aires protégées offrent aux chercheurs un laboratoire à ciel ouvert et les travaux de leurs études contribuent à la mise à jour régulière des listes d'espèces de faune et de flore.	

De plus, les parcs nationaux organisent chaque année aux universitaires des stages de formation sur "le comptage des oiseaux".

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.

Chaque aire protégée est dotée d'un budget de fonctionnement ainsi qu'un budget d'équipement mais ces budgets connaissent d'importantes variations d'une aire à une autre.

Aussi, pour réalisation des travaux d'aménagement dans quelques aires, le fonds national pour l'environnement et la dépollution donne des subventions à ces aires (comme pour l'aire protégée de Tinerkouk).

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.

Chaque année, les parcs nationaux organisent des séminaires pour évaluer leurs plans de gestion.

Box XLV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

L'Algérie s'est étalée pour élaborer une stratégie nationale et un plan d'utilisation durable, de préservation et de conservation des aires protégées. Cette stratégie nécessitera d'associer le plus grand nombre de partenaires du secteur public et privé, d'accroître les connaissances relatives à la biodiversité (inventaire systématique) et de développer la formation et la recherche, de sensibiliser et d'informer (afin d'étendre la préservation *in situ*

à l'ensemble du pays pour constituer à terme une réserve biologique pérenne (zone de développement durable) et de multiplier les aires protégées.

Les approches participatives sont non moins importantes dans la création et la gestion des aires protégées. Le début de mise en œuvre de plans de gestion a permis de commencer à expérimenter ce type d'approche. C'est ainsi qu'au Parc National de Belezma, le développement de vergers de pommiers au profit de populations riveraines a eu un impact positif. L'amélioration des revenus de ces populations dans le cadre d'activités de développement durable contribue à leur implication dans la préservation de la nature.

Les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes sont :

- contraintes financières ;
- renforcement des capacités.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	X
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	X
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
Sur le plan réglementaire :	
<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 87-17 du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire - Décret exécutif n° 95-429 du 16 décembre 1995 fixant les conditions et les modalités de délivrance d'autorisation pour la production, la détention, la cession, l'utilisation, le transport, l'importation, et l'exportation des espèces végétales non cultivées. 	

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	X

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise-t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	X
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
--	--

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	X
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	X
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	X
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	X
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

Box XLVI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

**Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions
connexes
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES**

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	
A titre d'exemple dans le cadre du projet RAB sur la préservation de la diversité biologique du palmier dattier.	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	X
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	
Dans le cadre du projet RAB sur la préservation de la diversité biologique du palmier dattier.	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	X
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non	
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	X
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)

a) Non	X
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.

Les populations locales sont impliquées dans les programmes de travail et plus particulièrement dans la gestion des parcs nationaux (incitations).

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?

a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?

a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	

Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?

a) Non	X
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'appui fourni.

Box XLVII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 9 - Conservation ex-situ

67. **?** Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place le centre national du développement des ressources biologiques, dont l'une de ses missions est la conservation ex-situ de la diversité biologique. Ce centre a lancé le projet de réalisation d'une banque de gènes pour les espèces sauvages.

68. **?** Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Les mesures prises sont d'une part d'ordre institutionnel, par la création du centre national du développement des ressources biologiques qui a pour mission la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique. D'autre part le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a lancé des projets de réintroduction et de multiplication des espèces telle que l'Outarde houbara.

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

La loi 03-10 du 19 Juillet 2003 relative à l'environnement et au développement durable.

Décret exécutif n° 95-429 du 16 décembre 1995 fixant les conditions et les modalités de délivrance d'autorisation pour la production, la détention, la cession, l'utilisation, le transport, l'importation, et l'exportation des espèces végétales non cultivées.

Box XLVIII .

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

Le plan national d'action pour l'environnement et le développement durable.

Une des principales options prioritaires développées dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique est l'édification de parcelles pilotes d'aménagement agro-sylvo-pastorale, appelées Zones de Développement Durable (ZDD). Ces ZDD ont pour objectif d'intégrer les paramètres de gestion des ressources biologiques par rapport à l'espace qu'elles couvrent par les renforcements techniques et scientifiques des ressources humaines et leur valorisation comme ressources agricoles, médicinales, forestières, fourragères. La répartition de ces

ZDD concerne tous les grands systèmes écologiques naturels et anthropisés.

Parmi les projets de ZDD qui figurent dans les priorités nationales définies dans le programme du gouvernement : l'aquarium de Brabtia (El Tarf), le site du Murdjadjou (Oran), la palmeraie de Tiout (Naâma), la forêt de Sénalba et la zone protégée de Tinerkouk.

L'aquarium de Brabtia : la réalisation de cette opération constitue un support scientifique et culturel et contribue à une meilleure connaissance des comportements de la faune locale.

Il constitue une réserve animalière qui permet de développer les espèces autochtones parmi elle : le poisson rouge et les reptiles, dans leur milieu naturel, que le public et surtout les enfants peuvent observer de près.

De ce fait, elle constitue une véritable culture environnementale.

Le site du Murdjadjou : Ce projet s'insère dans le cadre de la promotion des zones de développement durable il a pour objet de protéger le bassin versant de l'érosion et de l'aménageant en récréatif.

La palmeraie de Tiout : est un projet de coopération Algéro - française (comité 21 Français), une sortie sur terrain a été faite où une première concertation avec les populations locales a eu lieu.

La forêt de Sénalba : l'étude de classement est finalisée.

La zone protégée de Tinerkouk dans le sud Algérien, qui est un site de 13000ha et qui a pour objet la réintroduction de la faune et de la flore locale.

71. **?** Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

La loi n°03-10 du 19 Juillet 2003 relative à l'environnement dans le cadre du développement durable.

72. **?** Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

73. **?** Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie .

Au niveau des parcs nationaux, on aide les populations à développer de l'arboriculture. De ce fait ces populations veillent à la préservation du milieu.

74. **?** Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Des mesures d'incitation sont identifiées pour encourager à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

75. **?** Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.

Le défi majeur de la stratégie nationale de l'environnement consiste en la réduction de la pauvreté et en la promotion d'une croissance durable.

La population s'appuie sur les ressources de l'environnement pour la nourriture, l'eau potable, ... Les processus écologiques jouent un rôle déterminant dans la productivité des sols et le maintien des cycles de substances nutritives. La diversité biologique constitue un stock naturel de ressources agroalimentaires et donc toute stratégie de réduction de la pauvreté nécessite de renouer avec la croissance qui à son tour est susceptible de créer de nouvelles pressions sur l'environnement. L'enjeu est alors la mise en œuvre d'une politique de développement qui concilie une croissance efficiente avec des objectifs de viabilité environnementale et de réduction de la pauvreté.

76. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	
* Loi n° 2003-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages.	
* Loi n° 2003-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques.	

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	
Des guides pédagogiques sont réalisés. Par ailleurs des sessions de formation sont organisées par des ONG à titre d'exemple, le mois de Janvier, une formation de guide nature a été organisée. Un projet de réalisation de sessions de formation de guide pour le sud est en cours de préparation.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'actions nationales pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes	

directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	
<p>Les activités intégrées dans la politique touristique du pays sont en rapport avec le développement du patrimoine naturel à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des sites éco touristique - Elaboration de cartes touristiques identifiant à moyenne échelle les sites remarquables classés du pays. - Renforcer les capacités des agences touristiques par la formation spécialisée des cadres et animateurs sur le tourisme écologique. - Définir la nature qualité, taille des équipements éco touristiques et tester leurs fonctionnement in situ par les utilisateurs. - Promulguer une législation draconienne destinée à la protection des sites littoraux selon les règles du plan bleu, et de celles des Tassili,Hoggar selon les directives du patrimoine mondial. 	

Box XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Incitation économique au niveau des parcs nationaux.

84. **?** Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non

X

b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

85. **?** Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)

a) Non

X

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes sont en place

d) Oui, de nombreux programmes sont en place

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non

b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours

X

c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	

Box L.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .	
<p>Dans le cadre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, des sessions de formation ont été organisées sur les connaissances en matière de diversité biologique. Par ailleurs, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place le Conservatoire national des formations à l'environnement qui programmera des formations dans ce sens. Aussi, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Education Nationale sur l'introduction de l'éducation environnement dans le cursus scolaire.</p>	

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.	
<p>Il est à signaler que toute une post-graduation spécialisée a été consacrée à la diversité biologique (au niveau de l'université Houari Boumediene de Babezzouar (USTHB) en 2002. Par ailleurs, le</p>	

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis à la disposition des chercheurs une enveloppe financière pour 49 projets de recherche sur la préservation de la diversité biologique.

90. **?** Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Pour mettre au point des méthodes de conservation, il est fait appel aux chercheurs scientifiques à titre d'exemple : Les études de classement des sites en aires protégées sont réalisées par des chercheurs.

Box LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place un programme d'information et de sensibilisation du public

Un protocole d'accord a été signé entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le ministère de l'Education Nationale sur le développement des notions de l'éducation environnementale dans le cursus scolaire.

Comme il a engagé un accord avec le ministère de la formation professionnelle et relatif à la

formation des formateurs en matière de la protection de l'environnement.

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

Mise en place au niveau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement d'un Club de la Presse.

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

Le club de la presse a été créé au niveau du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et regroupe des journalistes de la presse écrite et orale qui a permis de développer un espace de communication et d'information environnementale, en direction de l'opinion public. Des émissions TV et radios sur la diversité biologique sont réalisées, des spots TV sur la diversité biologique passent régulièrement à la TV. Même les films réalisés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur la diversité biologique sont diffusés à la TV

94. Votre pays promut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

- Séminaires, ateliers et journées d'étude
- Dépliants, brochures, CD, cassette vidéo et jeux
- Sensibilisation par la radio et la télévision
- Train de l'environnement
- Création d'un espace « maison dounya : maison de l'environnement »
- Stages de formation
- 49 projets de recherche en rapport avec la biodiversité sont financés par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	
Participation du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement à un stage de formation sur les guides nature et qui entre dans le cadre d'un projet life.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.	
L'Algérie a mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'information et de sensibilisation environnementale, la charte scolaire, le train de l'environnement, des protocoles d'accords avec les Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, le club de la presse, le Conservatoire national des formations à l'environnement.	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.	
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Education Nationale sur l'introduction des notions de l'éducation environnementale dans le cursus scolaire. L'objectif fixé de ce protocole est l'apprentissage de l'écocitoyenneté et le développement des attitudes et des comportements chez l'élève pour la protection de l'environnement. Aussi, l'un des thèmes fixés pour l'élaboration des outils pédagogiques est la protection des forêts.	

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X

c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a impliqué les ONG à caractère environnemental et sont considérées comme des partenaires pour la mise en œuvre des programmes de sensibilisation, comme il a tracé des programmes de travail avec les secteurs de l'Education et celui de la formation professionnelle. Un programme de travail est en cours d'élaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des sports.	

99. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents.	
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement appuie les initiatives des grands acteurs tels que les ONG qui intègrent dans leur programme de sensibilisation la conservation de la diversité biologique. Cet appui se traduit par des subventions.	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	

Box LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. **?** Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

le décret exécutif n°90-78 du 27 février 1991 relatif aux études d'impact sur l'environnement.

102. **?** Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Pour chaque projet d'investissement ou autre, une étude d'impact est demandée. Cette étude est examinée au niveau du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement qui approuve ou rejette le projet.

103. **?** Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
--------	--

b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.	
A titre d'exemple dans la lutte antiacridienne et pour les aspects phytosanitaires.	

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?	
a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.	
Plan d'urgence Tell Bahr pour la lutte contre la pollution marine	

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	X
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser les mesures)

X

Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

La loi n°03-10 du 19 Juillet 2003 relative à l'environnement dans le cadre du développement durable.

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures en cours de développement

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)

a) Non

b) Non, mais coopération sous considération

c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration

d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)

e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.

Box LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. **?** Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

111. **?** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

X

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

112. **?** Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complète en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.	

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	X
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non	X
Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.	

Box LIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

118. **?** Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	X

119. **?** Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	X

Autres informations sur les mesures prises.

Box LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Programme de travail sur le transfert de technologie et la
Coopération technique**

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
<ul style="list-style-type: none"> - manque de moyens financiers - manque de moyens humains 	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
Exemple : La conception de la base de données biotechnologie/biosécurité. Cette base de données se présente en quatre (04) fiches (projets/activités, liste des experts, législation, institutions de recherche). Elle est en cours d'alimentation et sera exploitable à partir du BCH (Centre d'Echange) et du site du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : www.mate-dz.org et plus particulièrement le site du projet : biosécurité-dz.org.	
Mise en place d'un système d'information géographique sur la biodiversité marine (en cours) et qui sera disponible sur le site du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	
Création du Centre National de Développement des Ressources Biologiques.	

Box LVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 17 – Echange d'information

126. **?** Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. **?** Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?

a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Box LVII .

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--	--

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. **?** Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Au niveau des différentes institutions en relation avec la diversité biologique existe des services de coopération qui oeuvrent dans ce sens.

129. **?** Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) No	X
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	
c) Oui, méthodes en place	

130. **?** Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	X

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Programme de recherche avec l'INRA, le CNRS, etc.

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	X
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)

Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.

Box LVIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. **?** Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place

d) Oui, législation complète en place

e) Oui, politique statutaire et législation complète en place

f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place

X

136. **?** Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place

d) Oui, mesures complètes en place

X

Box LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 20 – Ressources financières

Box LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	25 Milliards de Dinars Algériens pour le programme forestier 1,5 Milliards de Dinars Algériens par an pour l'écosystème steppique 2,5 Milliards de Dinars Algériens pour les aspects de diversité biologique et aménagement de sites naturels
b) Ressources extrabudgétaires (identifiées par les donateurs)	Don du FEM de 444. 500 USD (en deux phases) pour l'élaboration de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Don du FEM de 166,900 USD pour la mise en place d'un cadre national de biosécurité
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

Box LXI.

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

--

137. **?** Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et à travers le Fonds de l'Environnement et de Dépollution a subventionné certains projets ayant trait à la conservation de la diversité biologique à titre d'exemple une enveloppe de 50 millions de DA donné à la wilaya d'Adrar pour aménager la zone protégée de tinerkouk.

Des ONG ont également été subventionné pour des projets, à titre d'exemple un projet de ferme pédagogique.

Les incitations sont surtout représentées par la distribution de plants d'arbres fruitiers aux populations vivant dans des parcs nationaux

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. **?** Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

--

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui	

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	X
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)

a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	

f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)		X	X
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			X
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)		X	X

e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)		X	X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)		X	X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Box LXII .

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).						
3 = Haut			1 = Bas			
2 = Moyen			0 = Obstacles effectivement surmontés			
N/A = Non applicable						
Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	2	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	1	1	1	1	1	1
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	2	2	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	2	2	2	2
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2

l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	2	2	2	2
o) Absence de partage des avantages	2	2	2	2	2	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	0	0	0	0
u) Pauvreté	2	2	2	2	2	2
v) Pression démographique	3	3	3	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	2	2	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	3	3	3	3	3	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	2	2	2	2
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique			X	
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable			X	
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures			X	
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	X
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?	X		
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?	X		
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	X
d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Box LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique marine et côtière
Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	X

g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	X
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
<p>Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.</p> <p>Renforcement législatif et institutionnel par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral (loi n°02-02 du 05 février2002) ; - Adaptation de la loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (loi 03-10 du 19 juillet2003). - La création du commissariat national du littoral (décret n°04-113 du 13 avril2004 portant organisation, fonctionnement et missions du commissariat national du littoral. - La création du centre national du développement des ressources biologiques (décret n°02-371 du 11 novembre 02 portant création, organisation, fonctionnement du centre du développement des ressources biologiques. - Le Fonds National pour la protection du littoral et des zones côtières (décret exécutif n° 2004-273 du 2 septembre 2004 - Installation d'une commission intersectorielle de suivi des projets et de l'élaboration du plan d'aménagement côtier à l'échelle locale. <p>Travaux d'évaluation des ressources halieutiques :</p> <p>Quatre principales campagnes d'évaluation ont été menées, de par le passé, en Algérie pour estimer l'étendue des ressources halieutiques nationales. Elles ont été réalisées, respectivement, en 1974 par la FAO, en 1979 par l'Institut Bergen (Norvège), en 1982 par l'ISTPM (France) et en 2003 par les espagnoles.</p> <p>Ainsi qu'une dernière campagne d'évaluation de ces ressources halieutiques vient d'être menée du 05 février jusqu'au 08 mars 2004 au moyen du navire océanographique espagnol « Le Vizconde de Eza ».</p> <p>les objectifs de la campagne (2004) :</p> <ul style="list-style-type: none"> actualisation des connaissances sur les potentialités halieutiques nationales ; connaître la structure biologique ainsi que les caractéristiques écologiques de certains fonds chalutables du talus de la côte algérienne ; aboutir à une vue d'ensemble de la situation actuelle des ressources demersales en terme de distribution géographique et bathymétrique, d'abondance, de biomasse et de structure démographique. <p>Décret exécutif n°97-493 du 21 décembre 1997 définissant les différents types d'établissement de pêche et fixant les modalités de leur création et les règles de leur exploitation.</p> <p>Décret exécutif n°90-115 du 21 avril 1990 portant création de l'agence nationale pour le développement des pêches.</p>	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	X
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	
<ul style="list-style-type: none"> • Un atelier sur la gestion intégrée de la zone côtière a été organisé à Alger avec la collaboration du METAP et du CAR/ASP dont l'objectif est de former des cadres du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement des wilayas côtières. • Elaboration d'une stratégie opérationnelle de la gestion intégrée de la zone côtière en Algérie (BM/METAP-MATE). • Une formation en France au niveau du Conservatoire du Littoral Français Sur la gestion intégrée des zones côtières « option espaces naturels protégés » 	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	X
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.	
<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'Aménagement côtier de la zone côtière Algérienne allant de Chenoua à Cap Djenet - Installé un comité interministériel du suivi du programme d'aménagement côtier. - Un atelier d'appropriation du programme »gestion intégrée de la zone côtière «. <p>Décret législatif n°94-13 du 28 mai 1994 fixant les règles générales relatives à la pêche. Loi n°01-11 du 03 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture.</p> <p>Les objectifs du Plan National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture 2003-2007 :</p> <p>Augmentation de la production : les potentialités disponibles autorisent une augmentation de la production consécutivement aux injections de navires. Cette augmentation permettra une large contribution du secteur à la sécurité alimentaire.</p> <p>Création d'emplois : les activités de pêche et d'aquaculture constituent des gisements appréciables en matière de création d'emplois.</p> <p>Accessibilité du produit : le secteur de la pêche, de par les mesures de régulation et de contrôle, créera les conditions de distribution et de commercialisation de ses produits au profit d'une majorité de la population.</p> <p>Développement rural et équilibre régional : émergence de pôles socioéconomiques permettant le développement des régions enclavées et la stabilisation des populations.</p> <p>Préservation de la ressources biologique : l'exploitation de la ressource biologique s'inscrit</p>	

impérativement dans le cadre d'une pêche responsable, rationnelle, économique, professionnelle, écologique et durable.

Promotion des investissements : le secteur de par ses potentialités et son niveau actuel de développement offre un cadre idéal pour un investissement national et étranger de ces différentes filières.

Encouragement des exportations : la promotion des exportations de certaines espèces à haute valeur marchande (crustacés, mollusques, thon rouge, etc...), générera des recettes appréciables en devises

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

Dans le cadre d'une coopération Algéro- Française entre le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le conservatoire du littoral Français, le conservatoire national du littoral appliquera ses missions dans un premier temps sur deux sites pilotes îles Habibas (Oran) et mont Chenoua (Tipaza), ses missions serviront de base à la constitution d'un savoir faire algérien en matière de mise en valeur et de protection des zones côtières.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens		X		
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes		X		
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien			X	

d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				X
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				X
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				X
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien	X			
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux	X			
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens			X	
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				

Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.

Décret exécutif n°95-323 du 21 octobre 1995 réglementant l'exploitation des ressources corallifères.

Arrêté du 27 mars 1997 fixant la liste nominative des membres des commissions de contrôle et de pesée du corail cueilli au niveau des ports de débarquement.

Instruction interministérielle du 7 janvier 1996 portant application des dispositions de l'article 10 du cahier des clauses types exécutif n°95-323 du 21 octobre 1995, réglementant l'exploitation des ressources corallifères.

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".

a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	X
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	

d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	
<p>Sites marins protégés en Algérie :</p> <p>La situation géographique des côtes algériennes à l'échelle de la méditerranée et leur diversité climatique, font qu'elles comprennent de nombreux sites d'intérêt stratégique, du point de vue écologique ; espèces rares et trace de « fly-ways » Europe-Afrique.</p> <p>la réserve naturelle marine des îles Habibas (Oran) l'île de Rechgoune (Ain Témouchent) la zone côtière marine du Parc National d'El Kala (El Tarf) le Parc National de Gouraya (Béjaia) la Parc de Taza (Jijel) le Mont Chenoua (Tipaza) le lac de Réghaia le cordon dunaire et forêt de Zemmouri la réserve de Cap de Garde (Annaba). Banc des kabyles(Jijel)</p>	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	X
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	X
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	

g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoïdes fertiles provenant de la mariculture	
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m) Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	
<p>Décret définissant les conditions et modalités d'octroi de la concession pour la création d'un établissement d'aquaculture.</p> <p>Texte fixant les conditions et modalités de capture, de transport et de commercialisation de géniteurs, alevins, larves et naissains et leur introduction dans le milieu aquatique.</p> <p>Etude d'aménagement de sites et de formation de projets aquacoles.</p> <p>Texte définissant les différents types d'établissements d'exploitation des ressources biologiques marines, les conditions de leur création et les règles de leur exploitation.</p> <p>Texte fixant les modalités de capture, de transport, d'entreposage, d'importation et de commercialisation des produits n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire destinée à l'élevage, à la culture et à la recherche scientifique.</p>	

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Dans Le cadre de la prévention contre l'envahissement de l'espèce algale *Taxifolia Colerpa*, une cellule est en cours de mise en place regroupant le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ,le ministère de la pêche et des ressources halieutiques et des chercheurs.

Box LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique agricole

161. **?** Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Dans le cadre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique propose pour la diversité biologique agricole :

- La création d'une banque de gènes , d'un réseau de recherche et de conservation in situ. Ceci à travers :
 - La réalisation de l'inventaire des variétés et races cultivées.
 - La mise en place d'une Banque de données .
- L'amélioration variétale du fonds biologique commun local de l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut National Agronomique, les instituts du développement agricole et les universités.
- Programme agricole de réintroduction des variétés locales.

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Élément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoo génétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
<p>L'Algérie connaît la disparition des variétés des espèces céréalières locales à cause de l'introduction sur le marché national de nouvelles variétés hybrides. Certaines populations locales de luzernes pérennes sont fortement menacées de disparition. L'arboriculture fruitière représentée par le figuier, l'olivier, et l'abricotier est en train de subir une très forte érosion génétique.</p> <p>Le palmier dattier est menacé par le « Bayoud » qui détruit de centaines de palmiers.</p> <p>Les ressources zoo génétique se caractérisent par la race bovine, représenté par la « guelmoise », qui a subi une forte érosion génétique par l'introduction de nouvelles races étrangères Le cheval constitue une richesse particulière de l'Algérie, tout particulièrement pour la race autochtone du cheval barbe. Les races de dromadaires subissent une forte érosion génétique à cause de leur acheminement vers les pays voisins et à cause de l'abattage anarchique.</p> <p>Les microorganismes en Algérie ne sont pas encore bien connus. Les ressources sont certainement importantes mais leur étude n'a pas fait l'objet de recherches scientifiques approfondies et ce par manque de spécialistes.</p>	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	
Evaluation des connaissances traditionnelles en matière d'utilisation des ressources biologiques agricoles.	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les observations.	
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de restauration de sites naturels - Projet de réintroduction d'espèces. 	

Elément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	X
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	

--

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	X

Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.

Développement d'une démarche participative en vue de développer l'agriculture et l'élevage afin de stabiliser et de repeupler le milieu rural.

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	X

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.

Programme national de développement agricole et rural.

Élément 4 du programme – Intégration

171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels ?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	X
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques	

plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité ?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	
Mise en place d'une banque de gènes.	

Box LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Box LXVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

Parmi les objectifs retenus dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique est de renforcer les capacités de conservation forestières et orienter leurs activités vers la solution des problèmes fondamentaux de gestion et de conservation des ressources biologiques et forestières en créant des cellules scientifiques.

Les activités prévues sont :

- Intégrer les fondements théoriques du développement durable dans les espaces couverts par les conservations de forêts.
- Mettre en place une doctrine technique et technologique du développement durable sylvicole et du patrimoine biologique.
- Elaborer une éthique sociale de la gestion participative de la diversité biologique dans ses dimensions patrimoniales et culturelles.
- Accroître les capacités scientifiques des conservations forestières en vue de la valorisation.

Box LXVII.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

--

Box LXVIII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

- Incitation économique

Box LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

- Formation
- Promotion de la femme rurale par les activités de tissage, apiculture, aviculture

Box LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

--

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages

175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non, veuillez expliquer ci-dessous

b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

--

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>X Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <p>Les principales menaces identifiées sont les incendies, surpâturage, maladies (chenille processionnaire)</p> <p>Mesures prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement d'infrastructures de lutte contre les incendies • Renforcement du réseau de surveillance et de lutte contre les maladies.
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>X Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme national de reboisement - Mobilisation de la ressource eau - Protection des sols.
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconstitué la forêt en tant que réservoir dynamique des ressources biologiques et économiques pour le bien être social, la lutte contre la pauvreté et l'harmonie paysagère. - Réaliser un inventaire forestier et des ressources biologiques forestières.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

élément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des forêts - Conservation des forêts de wilayas.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Cibler les acteurs, les bénéficiaires, les populations concernées et les faire activer dans la conception d'un projet relativement aux aspects fonciers et aux natures des plantations.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Dépliants, brochures, campagne de volontariat</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Un cadastre national est en cours de finalisation</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Organisation de formation et de campagne de sensibilisation</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Organisation de Journées d'études lors de la journée mondiale (21 Mars) et nationale (25 Octobre) de l'arbre</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>La réalisation du cadastre national permettra de réaliser une bonne surveillance.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

Box LXXI.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.	
Sur le plan scientifique et technique :	
L'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene (USTHB), le Centre de Recherches Scientifiques et Techniques sur les Régions Arides (CRSTRA), l'Institut National de la Recherche Forestière, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Vigne (ITAFV), l'Institut des Techniques et de l'Élevage (ITELV), l'Institut National de la Vulgarisation Agricole (INVA), l'Agence Nationale pour la conservation	

de la Nature (ANN), le Haut Commissariat du Développement de la Steppe (HCDS), et l'Institut National de Protection des Végétaux (INPV), Direction Générale des Forêts (DGF),

Sur le plan financier

Les ressources financières sont pour une grande part, individualisées dans les différents plans et programmes et prélevées du budget d'équipement de l'Etat. Pour certains projets, une contribution financière est assurée par les organes internationaux de financement. La part réelle prise en charge par les partenaires au développement reste toutefois très faible.

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

Le programme d'action national pour la lutte contre la désertification comprend douze (12) types d'actions.

Ces actions s'intègrent dans la politique générale de l'aménagement du Territoire et sont en conformité avec d'une part la loi sur l'Aménagement du Territoire et d'autre part le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire). Elles intéressent les trois écosystèmes sensibles, la steppe, les ensembles montagneux et le Sahara avec une vigilance particulière quand à la préservation de la diversité biologique.

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

Liens établis dans le cadre du projet PNUE/FEM sur la synergie entre les trois conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification.

Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

- Une large information de tous les acteurs du développement durable (statique, ONG, privés...) a eu lieu en Avril 2001 sous l'égide du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur la base d'un document de vulgarisation portant sur le **rapport de l'état de l'environnement 2000**. Ceci a aboutit à un débat national de mai à octobre 2001 au niveau local, en vue d'une meilleure participation des citoyens, sur l'environnement et le développement, où la part de la gestion rationnelle de la diversité biologique a suscité de nombreuses discussions. Ce débat national a été largement médiatisé (presse écrite, orale et TV) et a permis certainement une meilleure prise de conscience des populations sur cette question. Des affiches, brochures attractives et cassette vidéo ont été fournies au cours de ces rencontres à tous les participants.
- Rapport national de l'Algérie de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification.
- Rapport national de mise en œuvre de l'Agenda 21.

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

- **Programme des grands travaux dès 1994** : Programme « Grands travaux » ayant pour but la relance économique et la création de l'emploi dans les zones marginalisées du Barrage vert. Le programme formulé dans ce cadre comporte les actions suivantes :
 - Reboisement : 66000 hectares
 - Plantation fruitière : 7300 hectares
 - Amélioration pastorale : 9600 hectares
 - Aménagement de pistes : 2580 hectares
 - Correction torrentielle : 46500 hectares
 - Brise vent : 5180 ml
 - Mise en défens : 40000 hectares
 - Fixation de dunes : 1020 hectares
 - L'achèvement du programme en question est prévu courant 2001.
- **Programme National de Développement Agricole** : Dès 2000, 9 sous programmes dont 5 ont trait à la préservation et le développement des espaces naturels ainsi que la création d'emplois en particulier par le reboisement, la mise en valeur des terres, la protection et le développement des zones steppiques et de l'espace oasien.
- **Programme National de reboisement PNR 2000-2020** : Objectifs : 1 245 900 ha de reboisement dont 333260 ha dans le cadre de la lutte contre la désertification et 562000 ha dans la protection des bassins versants contre l'érosion hydrique soit 27% et 45%.
- **Programme national de reboisement** : Le programme national de reboisement est conçu

dans le moyen terme sur au moins deux décennies avec des possibilités d'actualisation et de révision en cours de mise en œuvre. Il faut noter que la planification des reboisements a été intégrée dans les plan nationaux de développement (plan : triennal, quadriennal et quinquennal). Ce programme tend vers les réalisations suivantes :

- Inventaire national actualisé des forêts et des ressources en terres à vocation forestière et reboisables.
- Inventaire des espèces et leur affectation dans l'espace à reboiser.
- Inventaire des moyens de production de plants d'espèce forestières et des moyens de réalisation de plantations.
- Evaluation quantitative et qualitative des besoins en produits ligneux et sous produits forestiers.

D'ici vingt ans, l'objectif sera la couverture par le reboisement de 2,1 % du territoire du pays (soit un volume de 1.246.909 ha et de 13% pour les zones sylvatiques).

- **Programme national de développement agricole et rural PNDAR** : 2002 Démarche participative en vue de développer l'agriculture et l'élevage, stabiliser et repeupler le milieu rural.

- **Programme de soutien à la relance économique** : L'administration des forêts a bénéficié d'un programme triennal (2001-2004) de soutien à la relance économique relatif aux grands travaux de revitalisation de zones spécifiques. Ce programme est localisé dans la zone montagneuse avec pour objectif le traitement de huit (08) périmètres de bassins versants de barrage au niveau de 12 wilayas.

- **Plan National d'action pour l'Environnement et le développement durable PNAE - DD** 2001-2004 Intègre, coordonne et suit l'ensemble des actions de protection et de réhabilitation du milieu naturel

- **Programme de maîtrise de l'Energie PMDE 2002** : Outil de mise en œuvre de la loi sur la « maîtrise de l'Energie » en direction des populations déshéritées avec l'appui financier du fonds national de maîtrise de l'Energie.

Le Programme National de Recherche Scientifique et Développement Technologique : Dès 1996. Mise en œuvre de la loi 98-11 du 22 Août 98. Renforcement Programme National : Aménagement du Territoire et Développement des Régions Arides.

- **Programme inventaire forestier**: Devant la nécessité d'actualiser les données relatives au patrimoine forestier la DGF a inscrit en 1998, un programme qui englobe plusieurs volets dont le plus important concerne l'étude sur la réalisation d'un inventaire forestier national sur une superficie globale de 7 millions d'hectares repartis comme suit : i) terres forestières: 4 millions d'ha, ii) terres à vocation forestière: 2,5 millions d'hectares iii) nappes alluviales: 500 000 hectares.

- **Programme de travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO)**: Le Gouvernement algérien a sollicité auprès de la Banque Mondiale un soutien au filet social. Un projet de coopération a été finalisé dans ce cadre qui comprend notamment une composante de travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre. Les programmes seront exécutés sous la responsabilité des différents secteurs y compris le secteur des forêts. Pour ce dernier, les activités du programme portent sur la conservation des sols, la lutte contre l'érosion par la correction torrentielle, la mobilisation de la ressource en eau, la lutte contre la chenille processionnaire.

- **Projet emplois rural**: La DGF a initié un projet d'emploi rural qui a bénéficié d'un prêt de la Banque Mondiale pour son cofinancement. Ce projet d'une durée de 5 années, a pour but de développer des emplois ruraux à travers la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures agricoles et de protection de l'environnement par l'accroissement de l'emploi rural et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?	
a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.	
Des stages de perfectionnement du personnel technique se font régulièrement à l'ITEF de Batna sur les moyens et techniques de lutte contre la désertification.	
Dans le cadre de la sensibilisation des médias, l'Algérie célèbre la journée internationale de lutte contre la désertification chaque 17 juin par l'organisation de journées d'études, d'information et de sensibilisation dans différentes wilayas touchées par la désertification. Par ailleurs, afin de sensibiliser le maximum de public plusieurs conférences ont lieu durant toute l'année au niveau des lycées et collèges soutenus par la distribution de brochures.	
Des panels ont été diffusés à la télévision ainsi que des émissions à la radio sur l'importance de la protection de l'environnement et de la lutte contre la désertification, ainsi qu'une série de documentaires sur la protection et le développement durable de l'environnement.	

Box LXXII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises;	
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;	
c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;	
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;	
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;	
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	

Face à l'ampleur des superficies à protéger, les mesures prises depuis plusieurs années se résument comme suit :

- l'extension et le repeuplement du couvert forestier;
- les aménagements anti érosifs (reboisement de protection, fixation de berges, corrections torrentielles et banquettes);
- l'aménagement et l'amélioration des terres de parcours (mise en défens, plantation fourragère);
- le développement rural et la mise en valeur au profit des populations par l'arboriculture rustique qui permet de valoriser les terres pauvres, assurer une protection des sols et améliorer les revenus ruraux;
- La mise en place de réseaux de pistes permettant le désenclavement des exploitations est complétée par la mobilisation de la ressource en eau (puits, source, retenue colinéaire) pour la satisfaction des besoins d'eau potable, d'embrèvement du cheptel où d'irrigation des vergers familiaux;
- la promotion de la femme rurale socialement et économiquement défavorisée par des activités relatives au tissage, broderie, jardins potagers, aviculture et apiculture ;
- le renforcement des infrastructures de défense des forêts contre les incendies;
- le renforcement et la consolidation du réseau de surveillance et de lutte contre les maladies et les rongeurs;
- la vulgarisation des méthodes culturales en milieu montagnard.

Sur le plan juridique, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a élaboré la loi n° 2004-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du Développement durable.

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

- Dans le but de préserver la biodiversité, plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics :
- Elaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en Algérie.
 - Création d'aires protégées, comprenant 11 parcs nationaux dont 05 parcs de montagne (sans compter les deux grands parcs sahariens), 06 réserves naturelles, 04 réserves de chasse et 05 centres cynégétiques. Un renforcement du réseau de parcs nationaux est actuellement à l'étude. Les parcs de montagne couvrent une superficie d'environ 107 950 ha soit 55% de la superficie totale des parcs nationaux.
 - Edification de parcelles pilotes d'aménagement agro-sylvo-pastoral appelées zones de développement durable (ZDD) Ces zones ont pour objectif d'intégrer les paramètres de gestion des ressources biologiques par rapport à l'espace qu'elles couvrent par les renforcements techniques et scientifiques des ressources humaines et leur valorisation comme ressources agricoles, médicinales, forestières et fourragères
 - Aquaculture d'eau douce : reconstitution du patrimoine aquacole par des lâchés d'alevins et de

larves provenant d'établissements d'élevages et de cultures au niveau des barrages et des retenues collinaires.

- Programme de développement de l'apiculture
- Reboisement /plantation
- Parcs et jardins botaniques
- Mise en place du **Centre National de développement des ressources biologiques (CNDRB)**

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

Parmi les mesures prises:

- Programme de plantation d'arbres rustiques (olivier, figuier, amandier, abricotier);
- Projet de repeuplement de certaines espèces animales (Gazelle de cuvier, Gazelle dorcas, Gazelle leptocère, Mouflon à manchettes, Cerf de berbérie, Outarde houbara, Autruche) ;
- Mise en place d'une banque de gènes.

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

- Elaboration d'un inventaire sur les connaissances traditionnelles en matière d'utilisation des ressources biologiques et sur les propriétés et l'utilisation des plantes à usage aromatique, cosmétique et médicinal.

- Projet en cours d'élaboration des mesures législatives et réglementaires.

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

Sur le plan international et régional :

L'Algérie est signataire de la plupart des conventions internationales se rapportant à la protection de la biodiversité. Elle a en particulier adhéré et ratifié :

la convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles à Alger le 15 septembre 1968.

la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction signée à Washington le 03 mars 1973,

la convention sur les changements climatiques adoptée par les Nations Unies le 09 Mai 1991,

la convention internationale pour la protection des végétaux,

la convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro le 05 juin 1992,

la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse, en particulier en Afrique, adoptée à Paris le 17 juin 1994.

Sur le plan national :

L'Algérie s'est dotée d'une législation très dense en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques. Parmi les lois promulguées :

- **La loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable** intègre les principes suivants : la préservation de la biodiversité par la non dégradation des ressources naturelles, la substitution, l'intégration, les actions préventives et de correction, le « pollueur - payeur », l'information et la participation, la coopération et enfin le principe de subsidiarité.

- **La loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.** La loi, récemment adoptée, permettra de mettre en conformité les objectifs de l'aménagement du territoire avec les exigences du développement durable, et prévoit des dispositions relatives au développement humain et à la protection des ressources naturelles.

- **La loi relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable.** : Cette loi vise à structurer l'occupation de l'espace montagnard et à veiller à l'exploitation rationnelle et à la protection des ressources naturelles. Ce projet de loi développe des instruments d'ordre institutionnel (conseil de la montagne), financier (Fonds montagne) et réglementaire (règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux) qui sont nécessaires à la protection, la valorisation et la réhabilitation des zones de montagne.

La loi n° 83-17 du 16 juillet 1983 portant code des eaux prévoit des mesures de prévention, en particulier la lutte contre la pollution et la protection des ressources hydriques. Ainsi, les eaux doivent être protégées contre toute forme de pollution. Aussi, il est interdit d'évacuer, de jeter ou d'injecter dans les fonds du domaine public hydraulique des matières dont la nature et, notamment des effluents urbains et industriels contenant des substances solides, liquides ou gazeuses, des agents pathogènes en quantité et en concentration de toxicité susceptible de porter atteinte à la santé publique, à la faune et la flore ou nuire au développement économique. Par ailleurs d'autres textes appuient ces orientations, en particulier **l'ordonnance n° 96-13 du 15 juin 1996 modifiant et complétant le code des eaux.**

En matière de gestion des forêts, la **Loi n° 84-12 du 23 juin 1984** portant régime général des forêts, le **Décret exécutif n°95-333 du 25 octobre** portant création de la conservation des forêts de wilaya, le **Décret exécutif n°97-93 du 17 mars 1997** modifiant et complétant le **Décret exécutif n°95-333 du 25 octobre 1995** portant création de la Conservation des Forêts de wilaya, le **Décret exécutif n°87-44 du 10 février 1987** relatif à la préservation contre les incendies dans le domaine forestier national et le **Décret exécutif n°87-45 du 10 février 1987** portant organisation et coordination des actions en matière de lutte contre les incendies dans le domaine forestier national qui prennent en charge le programme des actions anti-érosives, le développement du couvert forestier (reboisement, repeuplement, travaux sylvicoles...) et assurent une protection tant pour le couvert forestier naturel présent que pour les plantations forestières nouvelles. En plus de ces textes, il y a lieu de tenir compte de la préservation de la ressource à

travers les textes suivants :

Autres textes en relation avec la préservation de la diversité biologique ont été promulgués. Il s'agit de :

- Le Décret exécutif n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées;
- L'Article n° 2 de l'arrêté du 17 janvier 1995 complétant la liste des espèces animales non domestiques protégées ;
- Le Décret exécutif n° 93-285 du 23 novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées ; et
- Le Décret exécutif n° 95-252 du 26 août 1995 complétant la liste des espèces végétales non cultivées protégées, fixée par le décret exécutif n° 93-285 du 23 novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.

Du point de vue institutionnel, les principaux acteurs concernés par la diversité biologique en zone de montagne :

- **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par le biais des directions de l'environnement de wilaya**, ces structures ont pour principales missions la mise en œuvre et le suivi, au niveau local, de la politique nationale de l'environnement et du développement durable, le suivi et l'évaluation de l'état de l'environnement au niveau des wilayas, la protection des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité locale.

Au sein du **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural** et dans le cadre des attributions de ce département ministériel, la Direction Générale des Forêts est chargée d'élaborer et d'appliquer la politique de prévention, de lutte contre toutes formes de dégradation du milieu naturel (faune, flore, sol...), de mettre en œuvre des actions de développement durable et de contribuer au développement des zones de montagne menacées par l'érosion physique sur 12 000 000 d'hectares.

Au niveau opérationnel, les structures déconcentrées, **les conservations des forêts de wilaya**, sont dotées de larges prérogatives tant administratives que techniques et judiciaires leur permettant de mettre en œuvre localement la stratégie de développement forestier et de définir les moyens nécessaires à cette mise en œuvre.

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.

--

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages

199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-	

dessous)

Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.

En matière de systèmes de surveillance et d'évaluation, les institutions intermédiaires constituent le prolongement scientifique et technique de l'administration. Elles sont conçues comme des agences d'exécution au service de l'action publique de l'Environnement. Les institutions suivantes ont été créées et elles sont déjà opérationnelles :

- **L'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)** : créé par décret exécutif en avril 2003. Il a pour mission de mettre en place et gérer des réseaux d'observations et de mesures de la pollution et de suivi des milieux naturels, de collecter auprès des institutions nationales et organismes spécialisés les données liées à l'environnement et au développement durable, de traiter les données et informations environnementales en vue d'élaborer des outils d'information, de réaliser des études tendant à améliorer la connaissance des milieux et des pressions qui s'exercent sur l'environnement et publier et diffuser l'information environnementale.

- **Le centre national de développement des ressources biologiques (CNDRB)** : la création de ce centre répond à une nécessité nationale de connaissance, de gestion, de protection et de valorisation du patrimoine biologique national. Les principales missions de ce centre consistent à centraliser l'ensemble des inventaires de la faune, de la flore, des habitats et des écosystèmes et à contribuer à l'élaboration de plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable. Le centre est opérationnel. Un cadre de concertation avec les partenaires directs du centre a été mis en place. Un programme d'activités prioritaires a été défini et porte sur l'élaboration de l'inventaire systématique de la faune et de la flore, sauvages, spontanées et domestiques, la constitution de banques de données, la mise en place du réseau indispensable à la circulation de l'information et à sa protection, la démarche à suivre pour la connaissance, la préservation et la valorisation des savoirs locaux en matière de gestion et de conservation des ressources biologiques et le développement des biotechnologies et du génie génétique pour la valorisation progressive du patrimoine biologique et la constitution de banques de gènes.

- **L'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (ANRH)** dispose de dispositifs de surveillance des ressources en eau superficielles et souterraines ainsi que d'un réseau agro climatologique complémentaire au réseau national de l'ONM. Cette agence développe des modèles prévisionnels de gestion des plus importants aquifères d'Algérie.

- **L'Institut national de la recherche agronomique (INRAA)** dispose d'installations et de services divers et notamment de stations, laboratoires. Il assure le contrôle et l'agrément des semences, plants sélectionnés et races animales sélectionnées par l'intermédiaire d'une station centrale, ainsi que tous produits destinés à l'agriculture.

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

La recherche

- Le volet recherche constitue un aspect essentiel de la stratégie nationale environnementale. C'est ainsi que **100 projets de recherche** ont été mis au point avec les chercheurs de toutes les universités algériennes dont 49 projets sont consacrés à la diversité biologique. Ces projets sont financés par le Fonds de l'Environnement et de Dépollution.

- Le Programme National de Recherche Scientifique et Développement Technologique :

Défini par la loi 98-11 du 22 août 1998, il est constitué par trente programmes nationaux de recherche. Les objectifs socio-économiques de ce programme visent en même temps l'autosuffisance des régions arides et semi-arides et leur intégration totale dans le processus de développement économique national. Les objectifs scientifiques ont trait à l'évaluation régionale du climat, l'inventaire précis et actualisé des ressources naturelles, la surveillance régulière des espaces, l'évaluation des processus d'érosion et de dégradation des milieux arides et semi-arides, la détermination des potentialités de ces milieux, la caractérisation des états de surface par le biais des techniques spatiales, le développement des méthodes de traitement, l'analyse de ces milieux, la constitution de base de données.

Le volet recherche est pris également en charge par **l'Institut National de Recherche Forestière (INRF), l'Institut National de la recherche Agronomique (INRAA), le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS), l'Agence Nationale des ressources Hydrauliques (ANRH)**. Les axes de recherches dans ce domaine portent sur : l'écologie forestière, la génétique et l'amélioration des espèces forestières, l'utilisation et la conservation des ressources génétiques forestières, l'amélioration des techniques de reboisement et de production de plants, l'érosion hydrique et la mise au point de méthodes de lutte antiérosives dans les micro bassins versants expérimentaux, l'érosion éolienne et la lutte contre la désertification, les biotechnologies forestières, la faune sauvages et les méthodes de gestion des ressources cynégétiques.

L'Agence Nationale pour la Conservation de la Nature (A.N.N) est un organisme administratif à caractère technique et scientifique, qui a en charge entre autres, la connaissance, le suivi et la gestion de la faune et la flore sauvage ,particulièrement les espèces menacées.

La coopération scientifique et technique

Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et la direction générale des Forêts gèrent actuellement quelques projets qui font appels à la coopération internationale et qui impliquent les agences du développement suivantes : le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque Mondiale (World Bank) :

- Développement d'un cadre national sur la biosécurité, PNUD/FEM et Gouvernement Algérien ;
- Renforcement des capacités de l'éducation environnementale, PNUD et Gouvernement algérien ;

- Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides (FEM) ;
- Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans le bassin versant de l'oued Safsaf FIDA et Gouvernement algérien ;
- Projet de développement rural des zones montagneuses du nord de la wilaya de M'Sila, FIDA et Gouvernement algérien ;
- Projet emploi rural, Banque Mondiale et Gouvernement algérien
- Le Gouvernement algérien a sollicité auprès de la Banque Mondiale un soutien au filet social. Un projet de coopération a été finalisé dans ce cadre qui comprend notamment une composante de travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre. Les programmes seront exécutés sous la responsabilité des différents secteurs y compris le secteur des forêts. Pour ce dernier, les activités du programme portent sur la conservation des sols, la lutte contre l'érosion par la correction torrentielle, la mobilisation de la ressource en eau, la lutte contre la chenille processionnaire.

Le renforcement des capacités

des formations et des stages de perfectionnement sont organisées périodiquement au profit des techniciens du secteur, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger, autour les thèmes suivants.

- L'investigation des causes et nouvelles technologies pour la prévention et l'extinction.
- L'évaluation financière des pertes économiques dues aux incendies de forêt.
- Stage portant sur la phytopathologie.
- Stage portant sur la réactivation du réseau d'avertissement contre les maladies et les parasites.

- **Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE) :** ce conservatoire a été créé en août 2002 en la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il a pour mission la formation, l'assistance, le conseil et d'information pour tous les acteurs publics et privés exerçant des activités en relation avec l'environnement ou agissant directement ou indirectement sur l'environnement

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

--

Box LXXIII .

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays

Participation à des réunions préparatoires aux conférences des parties.

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)

a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Box LXXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Box LXXV.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

Trop long , beaucoup de questions et parfois il y'a une certaine redondance.
